



Le Saint-Siège

MESSAGE DU PAPE FRANÇOIS

À L'OCCASION DU 50^e ANNIVERSAIRE DU DÉCRET APOSTOLICAM ACTUOSITATEM

À mon vénéré frère le cardinal Stanisław Rylko, président du Conseil pontifical pour les laïcs

Je vous salue cordialement, Monsieur le cardinal, ainsi que tous les participants à la journée d'étude organisée par le Conseil pontifical pour les laïcs, en collaboration avec l'université pontificale de la Sainte-Croix, sur le thème *Vocation et mission des laïcs. Cinquante ans après le décret Apostolicam actuositatem*.

Votre congrès s'inscrit dans le cadre du 50^e anniversaire de la conclusion du Concile Vatican II, événement extraordinaire de grâce qui, comme l'affirma le bienheureux Paul VI, a eu « le caractère d'un acte d'amour, d'un grand et triple acte d'amour: envers Dieu, envers l'Église, envers l'humanité » (*Allocution au début de la quatrième session*, 14 septembre 1965, *Insegnamenti*, III, [1965], p. 475). Cette attitude renouvelée d'amour qui inspirait les Pères conciliaires a conduit, parmi ses nombreux fruits, à une façon nouvelle de considérer la vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde, qui a trouvé une magnifique expression avant tout dans les deux grandes Constitutions conciliaires Lumen gentium et Gaudium et spes. Ces documents fondamentaux du Concile considèrent les fidèles laïcs dans une vision d'ensemble du peuple de Dieu, auquel ceux-ci appartiennent, au même titre que les membres de l'ordre sacré et les religieux et dans lequel ils participent, de la manière qui leur est propre, à la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ lui-même. Le Concile, donc, ne considère pas les laïcs comme des membres de « deuxième classe », au service de la hiérarchie et comme simples exécutants d'ordres venus d'en haut, mais comme des disciples du Christ qui, en vertu de leur baptême et de leur insertion naturelle « dans le monde », sont appelés à animer chaque milieu, chaque activité, chaque relation humaine, dans l'esprit de l'Évangile (cf. Lumen gentium, 31), en apportant la lumière, l'espérance, la charité reçue du Christ dans ces lieux qui, autrement, resteraient étrangers à l'action de Dieu et abandonnés à la misère de la condition humaine (cf. Gaudium et spes, 37). Personne n'est mieux placé qu'eux pour accomplir le devoir essentiel qui consiste à « inscrire la loi divine dans la vie de la cité terrestre » (*ibid.*, n. 43).

Le décret *Apostolicam actuositatem*, qui touche de plus près à la nature et aux domaines de l'apostolat des laïcs, s'inscrit dans la perspective de cette doctrine conciliaire. Ce document a rappelé avec force que « la vocation chrétienne est aussi par nature vocation à l'apostolat » (n. 2), de sorte que l'annonce de l'Évangile n'est pas réservée à quelques « professionnels de la mission », mais devrait être le désir profond de tous les laïcs, appelés, en vertu de leur baptême, non seulement à l'animation chrétienne des réalités temporelles, mais aussi aux œuvres d'évangélisation explicite, d'annonce et de sanctification des hommes (cf. *ibid.*).

On peut dire que tout cet enseignement conciliaire a fait croître dans l'Église la formation des laïcs, qui a déjà produit de nombreux fruits jusqu'à aujourd'hui. Mais le Concile Vatican II, comme tout concile, interpelle aussi chaque génération de pasteurs et de laïcs, car il est un don inestimable de l'Esprit Saint qui doit être accueilli avec gratitude et un sens de responsabilité: tout ce que l'Esprit a donné et que la Sainte Mère Église nous a transmis doit toujours être à nouveau compris, assimilé et ancré dans la réalité ! Appliquer le Concile, l'apporter dans la vie quotidienne de chaque communauté chrétienne: telle était la préoccupation pastorale qui a toujours animé saint Jean-Paul II, en tant qu'évêque et en tant que Pape. Au cours du grand jubilé de l'an 2000, il a dit : « Une nouvelle saison s'ouvre à nos yeux: c'est le temps de l'approfondissement des enseignements conciliaires, le temps de la récolte de ce que les Pères conciliaires semèrent et que la génération des années dernières a soigné et attendu. Le Concile œcuménique Vatican II a été une véritable prophétie pour la vie de l'Église ; il continuera à l'être pendant les nombreuses années du troisième millénaire qui vient de commencer » (*Discours au Congrès international sur l'application des orientations du Concile œcuménique Vatican II*, 27 février 2000, *Insegnamenti*, XXIII, 1, [2000], p. 278).

Je prie le Seigneur, par l'intercession de la Sainte Vierge, pour que votre congrès constitue pour tous — pasteurs et fidèles laïcs — un encouragement à avoir dans le cœur la même préoccupation de vivre et d'appliquer le Concile, et d'apporter au monde la lumière du Christ. Je vous demande, s'il vous plaît, de prier pour moi et je vous bénis avec affection.

Du Vatican, le 22 octobre 2015, fête de saint Jean-Paul II